



*Bernard Jomier*

## *Avis de tempête pour les acteurs de la prévention des risques liés à l'alcool*

Une situation assez inédite depuis le vote de la loi Évin, qui conjugue une trajectoire déjà bien entamée de détricotage du corpus législatif le plus protecteur d'Europe, mais également, et c'est sans doute le plus grave, une complicité désormais décomplexée du pouvoir politique avec les intérêts des alcooliers.

Sénateur de Paris, j'ai pu me rendre compte à de nombreuses reprises de l'importance et de la permanence, sur tous les bancs du Sénat, de la défense des alcools et en particulier des vins. Le Sénat est fidèle à sa réputation de porte-voix du terroir français ; difficile de nier que les arguments de santé publique n'arrivent pas toujours à y contrer la connotation positive systématiquement associée aux alcools, sanctuarisés comme produits patrimoniaux.

Et pourtant, une autre réputation de la Haute chambre gagnerait à être mieux connue : celle de la sagesse de ses membres, loin des positions dogmatiques qu'on lui prête parfois à tort. C'est en effet

cette sagesse qui s'est exprimée lors de l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, et qui a permis le vote à l'unanimité de deux messages forts envoyés à l'intention des alcooliers. Ces amendements, présentés par ma collègue de l'Union Centriste Jocelyne Guidez et moi-même, visaient deux types de dérives des pratiques commerciales qui ont désormais envahi nos supermarchés : les produits alimentaires à référence alcoolique, à l'instar des bonbons "Mojito", et les boissons aromatisées à base de vin, comme le "rosé pamplemousse" ou le "blanc pêche", dont l'essor récent s'explique par une faille dans l'assise de la taxe existante sur les prémix. Le signal ainsi envoyé par la représentation nationale était très clair : ces pratiques commerciales et de marketing, qui visent délibérément à banaliser la consommation d'alcool dès le plus jeune âge, en mêlant le sucre à l'alcool, sont totalement irresponsables et doivent par conséquent cesser.

Soyons clairs, si le levier de la taxation est évident pour limiter efficacement l'accès aux prémix à

base de vins comme l'avait été la taxe sur les prémix à base d'alcools forts instaurée en 2004, c'est moins le cas pour la taxation des produits alimentaires à référence alcoolique. C'est cet argument qu'a exploité la Ministre en séance publique pour demander le retrait de l'amendement, annonçant qu'elle portait son ambition sur une interdiction pure et simple de cette utilisation de l'alcool comme argument marketing. Mais face à l'absence d'engagement de sa part en vue de traduire en acte ce projet d'interdiction, le Sénat a préféré saisir l'opportunité d'envoyer dès maintenant un message fort aux alcooliers en faveur de la santé publique et de la protection des enfants.

Une victoire de courte durée, puisque la Ministre et la majorité des députés ont soutenu la suppression de ces dispositions lors du retour du texte devant l'Assemblée nationale. Une décision aussi inquiétante que la campagne de désinformation menée auprès des députés dans l'unique objectif de décrédibiliser les amendements. Pour preuve les prises de parole de plusieurs d'entre eux dénonçant la menace que ferait peser la taxe

Dr Bernard Jomier, Sénateur de Paris, Groupe socialiste et républicain, Sénat, Paris, France.

prémix sur des vins d'appellation comme la Clairette de Die, le Coteaux-du-Layon ou le Jurançon. Les alcooliers savent très bien comment choisir les arguments pour susciter une opposition, même les plus erronés et de mauvaise foi, et le silence de la Ministre fût malheureusement évocateur.

Une inquiétude renforcée par la mesure en trompe-l'œil proposée par la Ministre, dans le même texte de loi, d'extension de l'actuel Fonds de prévention sur le tabac à l'ensemble des addictions à des substances psychoactives, mais sans en augmenter l'enveloppe actuellement de 100 millions d'euros. Ce choix pose plusieurs problématiques évidentes : comment assurer la pérennité d'un fonds reposant à 90 % sur la contribution assise sur le chiffre d'affaires des fournisseurs de produits de tabac, dont les recettes chutent en raison de la baisse de la consommation ? Comment ne pas remarquer la grande absence dans l'assiette des recettes qui abondent ce fonds, l'alcool, pourtant deuxième cause de mortalité en France ? Comment enfin justifier

auprès des acteurs de terrain et notamment ceux dédiés à la lutte contre le tabagisme, qu'ils doivent désormais tous se contenter de la petite enveloppe du montant global pour se voir financer l'ensemble de leurs actions ?

Ainsi, malgré les promesses de faire de la prévention une priorité, les chiffres parlent d'eux même : 100 millions d'euros dédiés à la prévention contre l'ensemble des addictions à des substances psychoactives quand le coût social et sanitaire annuel du seul alcool s'élève à 120 milliards d'euros.

Il ne s'agit pas ici de verser dans la naïveté : les lobbies alcooliers ont de tout temps eu une oreille attentive de la part de l'Élysée et du Ministère de l'agriculture. On se souvient de la fameuse "gifle" à la nation dont avait été accusé Pierre Mendès France quand, dans une réception internationale, il avait préféré un verre de lait à du vin. Ne serait-ce pas d'ailleurs de cette France dont notre Chef de l'État est nostalgique, lui qui prétend – espérons pour sa santé que ce soit inexact – boire du vin midi et soir ?

Une chose est sûre : rares ont été les contextes révélant un tel manque de relais politique et de considération envers les acteurs de santé publique. Face à cette situation, qui nous laisse présager d'âpres combats à venir, mobilisons d'autant plus les relais scientifiques, associatifs, sanitaires et sociaux. C'est ce qu'ont fait Jean-Pierre Couteron et les Professeurs Emmanuel Rusch et Pierre Combrail dans une tribune publiée en février dernier, dans laquelle ils exprimaient très justement leurs inquiétudes face au refus catégorique du Président de tout renforcement de la loi Évin. Une telle alerte de la communauté scientifique et médicale était effectivement à la mesure du retour en arrière observé. Redoublons donc d'effort pour gagner la bataille des idées, car les Français sont bien plus attachés à la santé publique que ce que le Chef de l'État ne veut bien croire, et parce que couve aussi, dans la colère qui s'exprime aujourd'hui, une indignation sociétale face à la capture de la décision politique par des intérêts privés au détriment de l'intérêt général.